

# Compte-rendu du GTLU du 29 janvier 2015

---

## Liste des personnes présentes :

- J Ebel, ADIL 26
- L Dupeyron, ADIL 26
- N. Estrangin, PIE ADIL 26
- E Delpont, ADIL 26
- C Pocachard, ADIL 26
- S Picard, Adil 26
- F. Bompard, CAUE 26
- M. Frémaux, CAUE 26
- S. Morel, CAUE 26
- W Acchiardi, CAUE 26
- F. Neveu, DDCS 26
- A. Birckel, CG 26
- F Poisson, CG 26
- L Rocher, CG 26
- L. Bof, DDT 26
- PE Cano, DDT 26
- C. Cosserat, VRSRA
- T. Schultz Bellin, VRSRA
- C. Varin, Porte de Drômardèche
- B. Mathelin, ville de Valence
- N. Daujan, ville de Bourg-les-Valence
- C Antelme, Maire de Rochechinard et VP CC Pays du Royans
- JP Bouvard, CC Pays du Royans
- L Charpentier, Biovallée
- M Lecoq, EPORA
- E Poyet, EPORA
- C Esteves, SDH
- P Pugnet, Habitat Dauphinois,
- C Massardier, Entreprise et habitat
- JC Niemiec, Energie SED
- L. Monnet, RAEE
- P. Chareyron, CALD
- A Chatanay-Brossay, CALD
- F Grillat, DDT 07

## Annonces

### 1. Prochain GTLU :

Thème : la qualité des de zones d'activité.

Date prévisionnelle : Jeudi 21 Mai.

### 2. Formations organisées par le CAUE et l'ADIL pour la CNFPT et l'association des maires de la Drôme

Des formations pour les élus et les techniciens sont organisées par l'ADIL et le CAUE. N'hésitez pas à leur demander le planning.

→ le programme est disponible en PJ.

### 3. Actualités

- Evolutions 2015 des aides énergétiques et carte des communes éligibles au PTZ dans l'ancien depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2015

Présentation de N. Estrangin, ADIL 26 (PIE) → voir power point en PJ.

## Le PDALHPD de la Drôme

Présentation par Antoine Birckel (CG 26) et Françoise Neveu (DDCS 26).

Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées.

→ Fusion du PDALPD et du PDAHI (hébergement-insertion).

→ Plan validé en 2014 et présenté aux territoires en octobre 2014.

→ Des modifications dans la gouvernance :

- Les CLH sont devenues les CL2H pour intégrer la notion d'hébergement. La présidence a été modifiée : co-présidence d'un élu du CG et d'un représentant de l'Etat (sous-préfet).
- Rôle des CL2H : élaborer des actions, les coordonner, les évaluer, favoriser les échanges entre les partenaires locaux, être force de proposition...
- Volet technique des CL2H : constitution de groupes de travail (EPCI, associations, CG, DDCS, bailleurs...) par territoire pour traiter les sujets de manière territorialisée.
- L'instance technique de support des CL2H du Conseil Général s'appelle désormais SLH : Service Local de l'Habitat.

→ Des thèmes prioritaires ont été définis par territoire. Tous les acteurs sont invités à rejoindre les groupes de travail qui les intéressent. La composition des groupes de travail pourront être différentes selon les territoires pour refléter au mieux aux réalités locales.

- Deux thèmes communs sur lesquels tous les territoires sont mobilisés :
  - Le maintien dans le logement et la prévention des expulsions.
  - La lutte contre la précarité énergétique (explosion des aides du FULH)
- Les thèmes territoriaux :
  - Les femmes victimes de violence : sur tous les territoires sauf sur le Valentinois.
  - L'évaluation et l'évolution des mesures d'accompagnement liées au logement : Drôme Provençale.
  - La place des EPCI sur les territoires : tous les territoires sont concernés.
  - L'évaluation des besoins en termes de logements (dans une optique de programmation).

→ Le Conseil Général insiste sur l'importance de l'implication des EPCI dans les groupes de travail. Beaucoup sont en train de faire évoluer leur PLH : il est important d'y intégrer la réflexion sur le logement et l'hébergement des personnes défavorisées. Le Conseil Général est à leur disposition pour les assister et travailler avec eux sur ces thématiques.

→ Les groupes de travail sont en train d'être constitués et devraient commencer à travailler début 2015.

## ***Energie et climat : un cadre général en évolution***

Laurence Monnet, Rhône Alpes Energie et Environnement et Michèle Frémaux, CAUE.

→ Engagements internationaux, nationaux, et mise en œuvre locale : [voir power-point en PJ.](#)

Question : qu'est-ce que Coopenergy ? C'est un projet européen : l'idée est de travailler avec d'autres régions européennes pour favoriser le dialogue entre les différents échelons de collectivités dans le domaine de la planification énergétique durable.

→ Michèle Frémaux (CAUE) présente la manière dont le PCET a été intégré dans les PLU de 4 communes dans de l'ex communauté d'agglomération du Pays de Romans : voir power-point en PJ.

→ Frédérique Bompard (CAUE) souligne que les techniciens doivent se saisir de cette question pour la présenter aux élus et pour la mettre en œuvre dans les différents documents. De plus en plus d'élus sont porteurs de cette thématique.

→ T. Schulz Bellin (VRSRA) : Il est nécessaire d'évaluer au niveau local l'efficacité des actions mises en place au regard des coûts. Cela permettra de mieux territorialiser ces actions et de mieux savoir sur quels leviers agir. Il y a de vrais chantiers à mener sur la quantification des objectifs et sur leur évaluation pour pouvoir avancer de manière concrète.

## ***Etat des lieux des démarches territoriales « énergie-climat » dans la Drôme avec présentation d'expériences***

### **1. Démarches engagées sur VRSRA**

Présentation par Julien VYE (VRSRA).

→ Voir power-point en PJ.

Difficulté relevée (T. Schulz Bellin, VRSRA) : prendre en compte l'évolution de la population et son impact sur le besoin énergétique... et donc sur le mix énergétique à viser.

### **2. Présentation synthétique du plan stratégique de patrimoine communal**

Sophie Picard, conseillère énergie ADIL 26.

→ Ce projet défini avec le territoire est financé par la Région Rhône-Alpes dans le cadre de la démarche TEPOS (Territoire à Energie Positive) dans laquelle s'est engagée la Communauté d'Agglomération du Pays de Romans fusionnée avec la Communauté d'Agglomération de Valence. L'objectif est de mettre au point des méthodologies reproductibles et diffusables favorisant l'émergence des énergies renouvelables.

→ Visées :

- 1 : Etat des lieux énergétiques et estimation du potentiel ENR
- 2 : Détermination des objectifs à atteindre
- 3 : Planification des actions à engager à l'horizon 2050

Territoires expérimentaux : Granges-les-Beaumont, Clérieux, Châtillon St Jean.

Méthodologie :

- 1 : Rencontre des élus, présentation de la démarche, test du niveau d'acceptabilité des Enr, définition du mix énergétique possible.
- 2 : Définition du potentiel : analyse des données OREGES, ADEME et EUROSTAT, visites de sites.
- 3 : Réunion avec les élus et proposition d'un plan stratégique adapté aux communes.

### **3. La démarche du SCOT du Grand Rovaltain.**

Présentation par O. Baudy et J. Fabre du SCOT du Grand Rovaltain.

→ voir le power-point en PJ.

Le SCOT ne peut agir sans les autres acteurs.

Thomas Schultz souligne l'enjeu du développement démographique du territoire (soit + 70 000 habitants, l'équivalent de la ville de Valence). La stratégie de leur positionnement, et les questions induites des relations domicile-travail sont certainement un des leviers les plus efficaces du SCOT.

La difficulté de la prise en compte de la dimension énergie climat est soulignée. RAEE souligne la prise en compte dans le SCOT des questions de mobilité, de précarité énergétique, des consommations d'énergie.

Une précision est apportée par l'ADIL Information Energie sur la pollution du chauffage au bois. Les anciennes installations (cheminées à foyer ouvert, inserts et poêles voire chaudières) sont effectivement émettrices de particules fines en quantité, et contribuent fortement en hiver à dégrader la qualité de l'air. Les installations récentes (chaudières, poêles et inserts dans certains cas) sont beaucoup plus performantes et émettent peu de particules fines : il convient donc d'encourager leur développement et le remplacement des vieilles installations par des équipements plus récentes. Dans la Vallée de l'Arve en Haute-Savoie, régulièrement en alerte pollution aux particules fines liée au trafic routier, au (vieux) chauffage au bois et à sa géographie encaissée, l'ADEME, la Région Rhône-Alpes et les collectivités locales ont mis en place une politique incitative de remplacement et de mesure des émissions des installations au bois énergie, avec des résultats positifs à ce jour sur la diminution des émissions.

#### **4. Actions et projets de Biovallée**

Présentation par Laure Charpentier, Biovallée.

→ voir le power-point en PJ.

→ En quelques années, on est passé d'un discours sur le changement climatique à un discours sur les territoires à énergie positive comme levier de développement territorial: ce simple changement de focale a été le déclencheur de la mobilisation des élus.

→ L'argument qui a su mobiliser les élus est aussi celui de la dépense énergétique du territoire, dépense qui « sort » du territoire alors qu'elle pourrait venir nourrir le développement local.

→ 6 plans d'actions. Candidature en cours pour l'appel à projet de plateforme locale de rénovation énergétique. DOREMI : 3 groupements d'artisans ont confirmé leur participation au projet (sur les 7 initiaux, 2 ayant refusé du fait des contraintes, 2 ne s'étant pas encore prononcés).

→ Un travail est fait également sur l'outil financier dans le cadre de Coopénergie : une offre unique de financement (le « ouf »), un dossier unique de financement (le « duf »), et le « parcours du propriétaire », dans le but de simplifier les procédures et de raccourcir les délais.

#### **5. Etude sur le potentiel de production d'énergie solaire**

Présentation de S Picard (ADIL 26).

Etude définie conjointement avec le territoire financée par la Région Rhône-Alpes dans le cadre de la démarche TEPOS sur le territoire de la Biovallée®.

Objectif : alimenter le travail d'étude déjà initié par la Biovallée® sur le potentiel de production d'énergie solaire photovoltaïque avec pour finalité l'achat groupé de panneaux et de prestations de pose voire d'exploitation sur les toits des bâtiments communaux du territoire.

Trois solutions sont possibles pour les communes :

- Le groupement d'achat : l'ADIL a constitué une « boîte à outils » pour aider à monter ce projet.
- La location des toits des bâtiments communaux à un tiers investisseur.
- L'investissement collectif (« Centrales villageoises ») en ouvrant le capital à des privés/citoyens.

Les résultats seront présentés le 05/03/2015 aux élus des communes de la Biovallée.